



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

COVID-19

Un répit pour le paiement des taxes à Saint-Hippolyte

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saint-Hippolyte, le 23 mars 2020 – Emboitant le pas à plusieurs villes du Québec, le maire de Saint-Hippolyte, Bruno Laroche, a annoncé aujourd’hui qu’il suspend tout intérêt sur les retards de paiement des comptes de taxes municipales à partir du 14 mars 2020 et ce, jusqu’au 30 juin prochain.

Les citoyens confrontés à des pertes d’emplois ou à une situation financière précaire en raison de la Covid-19 auront ainsi droit à un peu de répit puisque la prochaine date d’échéance des paiements des comptes de taxes pour l’année 2020 est le 24 avril, et que les intérêts sur les paiements sont interrompus à compter du 14 mars. Ceux qui seront en mesure d’effectuer le paiement avant cette date pourront, de leur côté, le faire en ligne auprès de leur institution financière. Les dates des prochains versements demeureront toutefois les mêmes, soit les 22 juin et 24 août.

« Nous sommes très sensibles à la situation difficile dans laquelle se trouvent plongés de nombreux québécois en raison de cette pandémie. Cette mesure vient appuyer nos efforts visant à offrir, de multiples façons, du soutien, du réconfort et de l’assistance à nos citoyens au cœur de cette terrible crise. » a mentionné Bruno Laroche.

On peut obtenir plus d’informations sur les différentes mesures prises par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre de la pandémie en consultant le <https://saint-hippolyte.ca/covid-19/>.

-30-

Source :

Caroline Nielly

Directrice des communications et des relations avec les citoyens

450 563-2505, poste 2271